

**L'Initiative de Batumi pour une économie verte (initiative BIG-E)  
Actions par la France**

**Pays : France (Agence France Trésor)**

***Intitulé de l'action :***

**Emission d'une obligation souveraine verte**

*Domaine d'intervention 5* : Développer un capital physique non polluant pour des modèles de production durables

**Description de l'action** : Pour soutenir les engagements de la France en matière de lutte contre le réchauffement climatique et ses objectifs environnementaux, la France lance en 2017 l'émission d'une obligation assimilable du Trésor (OAT) verte.

Cette émission obligatoire financera des actions dans quatre domaines :

- l'atténuation du changement climatique
- la protection de la biodiversité
- la réduction des pollutions de l'air, de l'eau et des sols
- l'adaptation au changement climatique

Les dépenses finançables via l'OAT verte incluent des dépenses fiscales, des subventions et des investissements.

Elles pourront financer des actifs tangibles (immobilier, infrastructures, terrains) ou intangibles (R&D, connaissance scientifique, capital humain et organisation)

**Type d'action<sup>2</sup> :**

b- instruments économiques et budgétaires

**Secteurs économiques<sup>3</sup> :**

Construction, Transport, Energie, Ressources vivantes, Réduction de la pollution et éco-efficacité, Adaptation

**Instruments de référence et sources, le cas échéant** : Green Bond Principles, Vigeo-Eiris, Label TEEC

**Retombées positives et incidences attendues** : Cette émission obligatoire verte, dont la taille sera similaire à celle des émissions classiques, apportera de la liquidité et de la profondeur au marché des produits financiers verts.

Un Conseil indépendant évaluera ex-post l'impact de ces obligations, ce qui contribuera à l'évaluation globale des politiques environnementales françaises.

---

<sup>2</sup> Conformément au Cadre stratégique, trois types d'actions sont proposés : a) instruments juridiques, réglementaires et politiques; b) instruments économiques et budgétaires; et c) instruments d'information, fondés sur l'éducation, de renforcement des capacités et d'application volontaire. Les pays et les organisations peuvent faire référence à l'une ou l'autre de ces trois catégories, selon qu'il convient.

<sup>3</sup> Conformément au Cadre stratégique, trois groupes sectoriels sont proposés : a) ensemble de l'économie; b) villes; et c) secteurs spécifiques, notamment l'agriculture, la sylviculture, la pêche, l'énergie, les industries extractives, l'industrie manufacturière, les transports, l'eau, les déchets, le tourisme, le logement et le bâtiment.

**Objectifs de développement durable à la réalisation desquels l'action pourrait contribuer :**  
La mesure pourrait contribuer à l'atteinte de l'ensemble des ODD à visée environnementale (ODD 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15)

**Mise en œuvre de recommandations issues des études de la performance environnementale, le cas échéant :**

**Indicateurs objectivement vérifiables, le cas échéant :** Indicateurs de résultats : nombre de bénéficiaires du crédit d'impôt pour la transition énergétique, nombre de sites Natura 2000, performance des modèles de prédiction météorologique pour les événements extrêmes, indice de qualité de l'air.

Indicateurs d'impact : émissions de carbone évitées, autres indicateurs à développer

**Partenaires :** Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer ; Agence France Trésor, investisseurs institutionnels.

**Point de contact :**

Agence France Trésor

Ministère chargé de l'environnement : Thomas Legoupil, Direction des affaires européennes et internationales.

E-mail : [thomas.legoupil@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.legoupil@developpement-durable.gouv.fr)